



• INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES

RISQUE DE GRIPPE AVIAIRE, BIOSÉCURITÉ ET SITUATION PRÉCAIRE DES PETITS AVICULTEURS

Le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) a été signalé pour la première fois en Asie du Sud-Est fin 2003, bien que l'on pense aujourd'hui que le virus H5N1 était déjà présent en 1996 lorsqu'il a été identifié sur des oies dans la province du Guangdong en Chine méridionale. Depuis lors, il s'est rapidement propagé et sur de vastes distances, des foyers d'infection ayant été découverts chez les oiseaux domestiques et chez certaines populations d'oiseaux sauvages en Mongolie, dans le sud de la Russie, le Moyen-Orient et, en 2005, en Europe et en Afrique.

Plusieurs flambées épidémiques ont touché l'Indonésie, la Thaïlande et le Vietnam où la volaille est généralement élevée dans de petits poulaillers et en basses-cours. Cette pratique, largement répandue dans ces pays, est souvent considérée comme l'un des premiers facteurs de risque et de la persistance du virus chez les volailles. En se fondant sur cette hypothèse, certains gouvernements envisagent d'imposer le confinement des troupeaux afin de renforcer la 'biosécurité' sur les petits élevages.

Pour les petits aviculteurs ruraux en situation de pauvreté, la grippe aviaire constitue donc une grave menace à la fois directe en raison de la mortalité, mais peut-être encore plus de façon indirecte, du fait de la rigueur des mesures mises en œuvre pour lutter contre la maladie. Ces mesures peuvent représenter un coût exorbitant pour les éleveurs les plus pauvres et les obliger à renoncer à leur activité, les privant d'apports faibles, mais précieux, de protéines dans leur alimentation, de rentrées d'argent indispensables et, plus important encore, d'une possibilité d'investissement qui leur permettrait de sortir de la pauvreté.

Compte tenu des retombées négatives

pour les petits aviculteurs que risquent d'entraîner des politiques restrictives, il est important d'examiner si les résultats, en terme d'incidence sur le risque de grippe aviaire, justifient l'application de ces mesures.

• Le risque de grippe aviaire dans les petits élevages

On assume que les petits élevages présentent fondamentalement plus de risques que d'autres types d'élevage car c'est dans ce secteur que l'on a détecté la majeure partie des cas de grippe aviaire. Cette hypothèse a été testée à partir des données publiées sur l'épidémie de 2004 et du programme de dépistage et de surveillance active de mis en place en Thaïlande.

Le secteur avicole thaï est très hétérogène. Il se compose d'élevages commerciaux de poulets de chair, qui comptent, en moyenne, 3 500 poulets par 'troupeau' et qui constituent deux pour cent seulement de l'ensemble des 'troupeaux', mais près de 60% de la population permanente de volailles. Les petits élevages traditionnels, pour leur part, avec des troupeaux de 30 volatiles en moyenne, constituent environ les trois quarts des troupeaux mais ne représentent qu'environ un cinquième de la population permanente de volailles.

Selon l'estimation du risque brut d'infection en 2004 par types de troupeaux, tels que définis par les responsables de la santé animale en Thaïlande, les troupeaux de poules pondeuses, qui ne constituent qu'un pour cent de tout le cheptel avicole, représentaient cinq pour cent de la totalité des troupeaux infectés déclarés. C'est dans les troupeaux de cailles que l'on a constaté le risque le plus élevé d'infection avérée qui a atteint presque 1,6 pour cent. Contrairement à ce que



L'on pense généralement, le risque le plus faible d'infection avérée a été constaté dans les troupeaux de basse-cour: 0,05%, soit seulement un quart du niveau de risque des élevages de poules pondeuses et de poulets de chair.

Ces résultats reflètent peut-être une estimation biaisée dans la mesure où il est plus facile de déceler la grippe aviaire dans les grands élevages commerciaux et où leurs responsables hésitent généralement moins à signaler la maladie aux services de santé animale. Toutefois, puisque les programmes de surveillance active mis en œuvre en Thaïlande se sont plus particulièrement intéressés aux petits élevages, cette erreur éventuelle d'estimation ne constitue probablement pas la principale explication du risque plus élevé de grippe aviaire dans les élevages commerciaux de poules pondeuses et de poulets de chair que dans les petits élevages. Il semble donc justifié de vérifier la 'biosécurité' des élevages commerciaux.

• Biosécurité des élevages commerciaux

Le confinement d'un grand nombre de volatiles (jusqu'à 50 000 dans les élevages modernes de poulets de chair aux États-Unis et en Thaïlande), avec des densités très élevées, pose de sérieux problèmes de biosécurité. (La biosécurité s'applique de manière générale à tout système permettant de circonscrire la propagation d'agents infectieux transmis par des animaux infectés ou des animaux potentiellement exposés.)

Dans les élevages commerciaux, les volailles ont besoin qu'on leur fournisse des aliments, de l'eau et de l'air, et les installations doivent être très bien ventilées en raison du confinement de milliers d'animaux qui exige des moyens de réduire la chaleur et de réguler l'humidité; le brassage d'éléments échangés avec le milieu extérieur est donc considérable.

Les campylobacter spp, par exemple, qui sont comparables au virus de la grippe aviaire, circulent parmi les espèces hôtes aviaires tant domestiquées que sauvages et dans les deux sens. L'incapacité des mesures

traditionnelles de biosécurité à les empêcher de pénétrer et de sortir des élevages modernes de poulets de chair a été clairement prouvée par une étude récente portant sur les troupeaux de poulets indemnes de la maladie aux États-Unis. Ces poulets sont élevés dans des installations aseptisées respectant les mesures de biosécurité normalisées, et sont nourris et abreuvés d'eau exempte de campylobacter.

Dès qu'un troupeau de poulets est colonisé par les campylobacter, les aliments, l'eau et l'air du poulailler se contaminent rapidement et l'air rejeté par les systèmes de ventilation les propage à l'extérieur. Des souches de campylobacter dont les tests d'identification par code génétique étaient similaires à ceux des poulets colonisateurs ont été détectées dans l'air, dans la direction du vent, jusqu'à 30 mètres des installations hébergeant les troupeaux de poulets infectés. Il existe d'autres mécanismes permettant aux pathogènes d'entrer et de sortir des installations 'biosécurisées'. Les insectes, par exemple, peuvent véhiculer des microbes à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments par les systèmes de ventilation et les petites ouvertures, comme le montre une étude réalisée au Danemark qui a constaté que jusqu'à 30 000 mouches entrent dans un élevage de poulets en une seule rotation de troupeau durant les mois d'été.

Un autre problème majeur de biosécurité est lié à l'évacuation du volume important de déjections produites sur les grands élevages - on estime qu'un poulet de chair produit environ 1,7 kilo de déchets au cours des 6 à 7 semaines où il est en vie, ce qui correspond, pour une unité de 50 000 poulets, à près de 2 tonnes de fientes par jour. Les oiseaux sauvages sont attirés par les déjections évacuées en plein air car elles contiennent des restes d'aliments. Ces oiseaux risquent alors de s'infecter et de contaminer l'approvisionnement en eau d'autres élevages avicoles, participant de ce fait à propager la maladie sur de grandes distances.

Les exemples précités prouvent amplement l'aptitude des pathogènes à circuler entre le milieu extérieur et les élevages avicoles commerciaux

normalisés et réputés biosécurisés, même si ces installations sont perfectionnées.

- **Risque individuel ou collectif de grippe aviaire**

Le risque d'introduction du virus de la grippe aviaire dans un troupeau individuel est déterminé par son mode de 'contact' et par les stratégies d'atténuation des risques mises en œuvre. Ainsi, bien que les petits éleveurs n'appliquent pas de mesures de biosécurité, leurs contacts 'à risque', tout du moins en Thaïlande, semblent être relativement limités. On en déduit donc, contrairement à ce que l'on peut penser intuitivement, que les élevages fermiers présentent moins de risque d'infection que la production commerciale à plus grande échelle et confinée.

Sur le plan collectif toutefois, simplement en raison de leur grand nombre, ce seront les petits élevages qui produiront la majorité des troupeaux infectés, ce qui compromettra l'état sanitaire de l'ensemble du secteur avicole. Étant donné que les intérêts commerciaux ont une influence politique beaucoup plus importante que les petits producteurs, les responsables de la réglementation risquent de toute évidence de choisir des solutions 'faciles' consistant, par exemple, à imposer des mesures visant à rendre l'aviculture de subsistance 'plus sûre' en interdisant l'élevage en plein air ou en confinant la volaille. Ces mesures imposeront des coûts très élevés, notamment à un groupe marginal d'entrepreneurs et de petits producteurs, et aboutiront probablement à une diminution globale des cas de grippe aviaire, mais plutôt par le biais de la réduction du cheptel des élevages fermiers que par un renforcement de la biosécurité.

Prendre des mesures qui ne réduisent pas le risque d'introduction et de propagation de pathogènes de manière significative, mais qui imposent de lourds fardeaux économiques sur la société ou sur certains de ses groupes peut être politiquement opportun, mais injustifiable sur le plan social. Des

investissements sociaux adéquats dont l'objectif est de limiter les dangers pour la santé à l'échelle locale et nationale et de profiter de l'élan mondial actuellement favorable à la mise en œuvre de mesures rapides et intensives pour lutter contre la grippe aviaire, peuvent avoir le très net avantage d'améliorer la viabilité commerciale des petits aviculteurs, et donc de favoriser les plus démunis. Cette option contraste fortement avec les effets de déplacement que risquent de provoquer un grand nombre des stratégies de contrôle proposées.

Information sur les politiques fondé sur:

Evidence-based Policy for Controlling HPAI in Poultry: Bio-security Revisited: PPLPI Research Report, submitted to PNAS, J. Otte, D. Pfeiffer, E. Silbergeld, L. Price, T. Tiensin

Date de publication: Novembre 2006

www.fao.org/ag/againfo/projects/fr/pplpi/research.html